



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2021

**Sous la présidence de M. KRAPPENBAUER Marc, Maire de la
Commune**

Membres présents :

MM. KRAPPENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1^{er} Adjoint),
M. MAHLER Etienne (2^{ème} Adjoint),
Mmes BALZER Vanessa, MERCKLING Stéphanie, RECHT Anne et
WISSEN Laetitia
MM. JACKY Olivier et KUHLMANN Pierre

Membres excusés : Mme CURTO Aïcha et M. MERCKLING Claude
(3^{ème} Adjoint)

Date de convocation : 29 mars 2021

Ouverture de la séance : 20 h 15

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 15 et les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

<u>Objet 1</u> : Plan de coupe 2021 – Forêt communale
--

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme OTTERBEIN Valérie, agent forestier qui présente le programme des travaux d'exploitation ainsi que l'état des prévisions des coupes pour l'année 2021.

Les états présentés font ressortir un montant de 4.690.- € HT de dépenses d'exploitation et une recette brute prévisionnelle de 14.600.- € HT pour les coupes à façonner, soit un bilan net prévisionnel de 9.910.- € HT.

Des travaux sylvicoles de première éclaircie sont prévus en parcelle 9 pour un montant de 6.520,00 € HT.

Par ailleurs, il est proposé la mise en place de 2 barrières sur les chemins forestiers en P5/P9 et en limite de P2 notamment pour éviter des dépôts sauvages et une circulation trop importante en forêt qui perturbe le gibier, ceci pour répondre à la réclamation faite par les locataires de chasse (le devis s'élève à un montant de 2.840.- € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de coupe 2021 et M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernés et à prévoir les montants correspondants au budget primitif 2021.

Il est également décidé de procéder aux travaux sylvicoles prévus par le programme d'action et de procéder à la mise en place des 2 barrières prévues (par contre un devis sans la pose est demandé).

Les travaux d'enlèvement des protections individuelles de protection contre les dégâts de gibier en parcelle 9 qui sont proposés pour un montant de 1.840.- € HT seront réalisés en régie.

Objet 2 : Travaux d'investissement 2021

Suite à l'information communiquée lors du conseil municipal du 2 mars dernier, M. le Maire informe les conseillers que les communes de moins de 500 habitants peuvent bénéficier du plan de relance rurale pour des travaux d'amélioration du bâti ouvert au public par l'intermédiaire de la Région Grand Est. Il propose donc au Conseil Municipal de procéder à des travaux de ravalement de façade sur le bâtiment de l'école primaire situé au 20 rue du Pasteur Schroeder ainsi qu'au remplacement des fenêtres en bois à l'étage (les fenêtres au rez-de-chaussée étant déjà en PVC blanc). Cette opération permettrait de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer l'aspect visuel du bâtiment situé au centre du village qui n'a pas bénéficié de travaux depuis plusieurs décennies.

Les devis suivants ont été sollicités :

- L'entreprise KOEHL PEINTURE DECORS de Mulhausen pour les travaux de ravalement pour un montant HT de 19.560,01 €
- L'entreprise JUNG Jean-Georges pour le remplacement des fenêtres pour un montant de 14.020,82 € HT.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** M. le Maire à demander la subvention dans le cadre du plan de relance rurale pour les travaux de ravalement et de remplacement des fenêtres
- **d'inscrire** les montants nécessaires au budget primitif 2021
- **de demander** les autorisations de travaux correspondantes

Objet 3 : Affectation du produit de la chasse

M. le Maire informe les conseillers du montant des cotisations foncières pour la commune de Schillersdorf communiqué par la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin qui est dû par les propriétaires de terrains non bâtis : il est de 12.693,00 € pour l'exercice 2021, soit un montant en baisse de 4% par rapport à l'exercice 2020.

Comme tous les ans, il convient de décider quelle part du produit de la location de chasse, à savoir 8.050,00 €, sera affecté pour couvrir ce montant.

Après en avoir délibéré, il est décidé, d'affecter la moitié du produit de la chasse en couverture de la cotisation à la Caisse Accident Agricole, soit un montant de 4.025,00 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2021.

Objet 4 : Vote des taux d'imposition des taxes foncières 2021

Par délibération du 10 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 14,74 % (taux 2020)
TFPB : 10,77 % (taux 2020)
TFPNB : 35,28 % (taux 2020)

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 (taxe foncière sur les propriétés bâties) du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de **23,94 %** (soit le taux communal de 2020 : 10,77 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

M. le Maire propose, suite à ces informations :

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (10,77 % + 13,17%) soit 23,94 %
- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,94 % (TFPB)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,28 % (TFPNB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,28 %

Objet 5 : Compte de gestion 2020

Le Compte de Gestion 2020 transmis par le trésorier est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux, les écritures et le résultat communiqués étant identiques au compte administratif.

Objet 6 : Compte administratif 2020

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2020 et donne lecture des dépenses et recettes réalisées.

Il donne également information aux conseillers de l'état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus de la commune pour l'exercice 2020 selon les dispositions demandées par l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Pascal VAUBOURG, Adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif arrêté comme suit, M. KRAPPENBAUER Marc, Maire, ayant quitté la salle :

- Dépenses de fonctionnement : 270.319.12 €
- Recettes de fonctionnement : 314.916.84 €
- Soit un excédent de fonctionnement de : 44.597.72 €

- Dépenses d'investissement : 39.838,03 €
- Recettes d'investissement : 38.078.05 €
- Soit un déficit d'investissement de : 1.759,98 €

Ceci représente donc un excédent pour l'exercice 2020 de 42.837,74 €.

En tenant compte des résultats de l'exercice précédent, le résultat global de clôture pour 2020 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement : 213.412,59 €
- Excédent d'investissement : 17.378.76 €
- Soit un excédent global de clôture de : 230.791.35 €**

Objet 7 : Affectation du résultat 2020

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 213.412,59 €

- 178.412,59 € en report à nouveau
- 35.000,00 € en affectation au compte 1068 pour tenir compte des remboursements des différents emprunts en cours et des travaux d'investissement prévus.

Objet 8 : Budget primitif 2021

M. le Maire présente le projet du Budget Primitif 2021 aux conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 425.000,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 89.000,00 €

Objet 9 : Rapport annuel 2019 – Synthèse locale eau potable – Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs

Le rapport annuel 2019 concernant la synthèse locale de l'eau potable du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs a été transmis aux conseillers par voie électronique.

Aucune remarque particulière n'est formulée et les conseillers prennent acte de ce document.

M. le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du Comité Directeur du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs qui s'est tenu le 26 mars dernier, il a été décidé d'une augmentation des tarifs de l'eau qui n'avaient pas subi de modifications depuis l'exercice 2005 :

- Le prix du m3 d'eau passe ainsi de 1,30 € HT à 1,40 € HT
- Le tarif de la taxe d'abonnement passe de 52,00 € HT à 55,00 € HT
- Les frais d'accès au réseau sont quant à eux maintenus à 150,00 €.

Objet 10 : Divers

- M. le Maire communique aux conseillers les dates prévisionnelles des élections Départementales et Régionales qui ont été reportées de mars à juin, il s'agit des dimanche 13 et 23 juin 2021. Il précise aux conseillers qu'il faudra constituer 2 bureaux de vote et qu'il faudra prévoir des personnes inscrites sur les listes électorales pour pouvoir disposer de suffisamment de personnes.
- Suite aux discussions déjà tenues lors de précédentes réunions au sujet de la constitution d'un verger communal et d'avis pris, il est décidé de retenir les variétés suivantes
 - Mirabelle de Nancy
 - Quetsche de Buhl
 - Cerisier Van
 - Poirier Louise Bonne d'Avranches
 - Pommier Blanche de Baldenheim
 - Pommier Querina

Le formulaire correspondant sera complété sur le site de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour demander le financement pour l'achat des plants.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une nouvelle clôture pour la partie « jardin » des logements du 19 rue du Pasteur Schoreder située derrière l'école, ce samedi 10 avril 2021 (travaux exécutés en régie).

Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :

M. le Maire informe les conseillers d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) prise depuis la dernière réunion du conseil municipal du 2 mars 2021, dans le cadre des transactions de maisons. Par l'intermédiaire de ces demandes, la commune renonce au droit de préemption urbain et il s'agit des transactions immobilières suivantes :

- 14, rue Klamm

La séance est levée à 22 h 45

Rappel des délibérations prises :

1. Plan de coupe 2021 – Forêt communale
2. Travaux d'investissement 2021
3. Affectation du produit de la chasse
4. Vote des taux d'imposition des taxes foncières 2021
5. Compte de gestion 2020
6. Compte administratif 2020
7. Affectation du résultat 2020
8. Budget primitif 2021
9. Rapport annuel 2019 – Synthèse locale eau potable – Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs.

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc

VAUBOURG Pascal

MAHLER Etienne

JACKY Olivier

KUHM Pierre

BALZER Vanessa

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

WISSEN Laetitia